



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Risques Urbains et Habitat
Direction du Renouvellement Urbain
et de la Cohésion Sociale

Etude : BRITSCH-SIRE & RIVOLET
Adresse : 52 Boulevard de Strasbourg – 83000 TOULON
Référence : FBS/SP.SP.-20/0020
Vente : xx
Courrier du 27/06/2022

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

* * * * *

Je soussignée, xx Adjoint Délégué à l'Habitat Durable, certifie que l'immeuble sis à TOULON (VAR),

256 ROUTE DE PLAISANCE

Cadastré CZ 610

ne fait l'objet à ce jour :

- **d'aucune procédure de mise en sécurité**

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 30/06/2022

L'Adjoint Délégué à l'HABITAT DURABLE

Visa d
Responsable Administratif et Financier



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

**Service
Développement
Commercial**

Tél. 04 94 36 83 19

Fax. 04 83 16 65 80

developpementcommercial@mairie-toulon.fr

Affaire suivie par :

xx

Toulon, le 29 /06/2022

Réf : CM/AC/NG/29/06/2022

Objet : Zone Franche Urbaine

AFF : xx

Maitre F.BRITSCH- SIRI

J'ai le regret de vous signaler que l'adresse suivante n'est pas située en Zone Franche (ZFU).

256 ROUTE DE PLAISANCE
LE ST JOSEPH
83 200 TOULON

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Recevez, Madame, mes respectueuses salutations.



République Française
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Risques Urbains et Habitat
Direction du Renouvellement Urbain
et de la Cohésion Sociale


Responsable Administratif et Financier

TOULON, le 30/06/2022

BRITSCH-SIRI & RIVOLET
52 boulevard de Strasbourg
83000 TOULON

OBJET : Lutte contre les termites, 256 route de Plaisance
Cadastré CZ 610

Madame, Monsieur,

En réponse à votre lettre du 28 avril 2022 par lequel vous me demandez si la commune de TOULON est identifiée comme contaminée par les termites, j'ai l'honneur de vous informer qu'un arrêté préfectoral, en date du 10 décembre 2018, a classé la commune de TOULON en zone contaminée par les termites.

Un état parasitaire du bâtiment de moins de six mois, établi conformément au modèle défini par l'arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, doit être annexé à tout acte authentique de vente ou d'achat d'un immeuble bâti.

En cas d'état parasitaire positif, la déclaration obligatoire à la Mairie doit être faite par l'occupant des lieux ou le propriétaire et par le syndicat des copropriétaires pour les parties communes. L'état parasitaire positif sera à adresser au Service Risques Urbains et Habitat - Mairie de TOULON - CS 71407 - 83 056 TOULON cedex, et **devra impérativement comporter les références cadastrales du bien contaminé.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

L'Adjoint Délégué à l'HABITAT DURABLE

